

Saint Nazaire



les Eymes

HIVER 2023-2024



Toutes les dates annoncées sont sous réserve de modifications.

- **Dimanche 7 janvier** : Galette des rois de l'association Balades et Découvertes → page 12
- **Samedi 13 janvier** : Ouverture du Cimetière des Coteaux → page 7
- **Vendredi 19 janvier** : Vœux de Madame le Maire à 18h en salle CARTIER-MILLON → page 3
- **Samedi 27 janvier** : Lancement d'un groupe de lecteurs de la bibliothèque → page 10
- **Samedi 27 et dimanche 28 janvier** : Exposition « Nos voisins artistes » → page 5

Restez en contact avec nous :

- 🌐 **Site internet** : www.saint-nazaire-les-eymes.fr
- **Suivez-nous sur Facebook** : Ville de Saint-Nazaire-les-Eymes



Prochaine publication :

Essentiel de février :
parution fin janvier 2024.

Articles à envoyer avant
le vendredi 12 janvier
à communication@mairie-sne.fr ou
à déposer en mairie

Notez-le

■ HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC PENDANT LES VACANCES DE NOËL

Pendant les vacances de Noël, du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier inclus,

- La mairie sera ouverte les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 13h à 17h et le mercredi de 8h à 12h.
- La bibliothèque L'Oiseau Lyre sera ouverte au public les mercredis 27 décembre et 3 janvier de 16h à 19h.

■ SKI ET SNOWBOARD AU DÉPART DE SAINT-NAZAIRE POUR LES 8/16 ANS AVEC PRAPOUTEL SPORT ÉVASIONS

Les inscriptions sont ouvertes pour les activités de ski et de snowboard pour les vacances de février 2024. Les cours se dérouleront dans la station de Prapoutel Les 7 Laux, du lundi 19 février au vendredi 1^{er} mars 2024.

Deux formules, au choix : ski ou snowboard, environ 2h15-2h30 de cours pendant cinq après-midis. Les enfants passeront les tests E.S.F en fin de semaine. Les cours sont encadrés exclusivement par des moniteurs diplômés ESF. Le matériel est à prévoir, mais il y a des possibilités de louer du matériel à des tarifs préférentiels. À noter qu'une salle de bagagerie permet de stocker le matériel pendant toute la durée du stage.

Le départ se fait depuis l'arrêt de bus Le mémorial à St-Ismier (sur la RD1090) à 13h10, retour prévu au même point à 18h10.

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions :

☎ 06 81 06 25 82 ou 04 76 08 17 86 ✉ pse38@free.fr

🌐 www.pse38.com

■ MONOXYDE DE CARBONE : ATTENTION À L'INTOXICATION

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année

- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus :

🌐 www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone

■ PERSONNES ÂGÉES : UN SITE POUR TOUT SAVOIR SUR LES AIDES, LES DÉMARCHES ET LES DROITS

Le Portail national d'informations pour les personnes âgées et leurs proches présente, à travers le site 🌐 www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr des informations sur les droits et les aides dont peuvent bénéficier les personnes âgées et leurs aidants. Sur ce site, vous pouvez notamment :

- découvrir les différentes aides financières destinées aux personnes âgées vivant à domicile et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- trouver les coordonnées des EHPAD situés près de chez vous et des informations les concernant (prix pratiqués, prestations proposées, aides acceptées...) ;
- découvrir les aides financières et les différents dispositifs dont peuvent bénéficier les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie (aides fiscales, allocation journalière du proche aidant, droit au répit...) ;
- voir les différentes démarches à entreprendre pour mettre en place les interventions d'une aide à domicile ;
- vous rendre compte des opérations qu'il est possible d'entreprendre pour rendre son logement plus sûr lorsqu'on vieillit (adaptation de l'éclairage pour éviter les zones d'ombre, installation d'équipements spécifiques comme un siège de douche ou des barres d'appui...), et les aides financières envisageables pour réaliser cela ;
- trouver la liste des points d'information locaux situés près de chez vous (les points d'information locaux dédiés aux personnes âgées ont différentes dénominations en fonction des départements : centre local d'information et de coordination gérontologique, point d'info autonomie, service senior...).

Sommaire

EDITORIAL DU MAIRE

P. 3

INFOS MUNICIPALES

P. 4/10

- Compte-rendu du conseil municipal du 28 novembre p. 4
- Bilan réunion d'échanges service enfance-jeunesse p. 4
- Présentation Stéphane Léone p. 4
- Le monument aux morts fait peau neuve p. 5
- Rénovation de l'école élémentaire : point d'étape p. 5
- Exposition « Nos voisins artistes » p. 5
- Vidéo protection : une seconde phase en 2024 p. 6
- Permanences du conciliateur de justice p. 6
- Enseignements de l'enquête d'analyse des besoins sociaux p. 6
- Invitation à la visite du Cimetière des Coteaux p. 7
- Expression de la minorité municipale p. 7
- Chiffres urbanisme 2023 p. 8
- Bilan du repas dansant des seniors p. 8
- Distribution des colis de Noël p. 8
- Travaux réalisés en 2023 p. 9
- Les coups de cœur de la bibliothèque p. 10

INFOS INTERCOMMUNALES

P. 11/12

- Prime Air Bois p. 11
- Présentation du réseau de covoiturage p. 11
- Exposition « Nos voisins artistes » p. 11
- Fonds Air Véhicule p. 12
- Pose de la passerelle de la Bâtie p. 12

VIE DES ASSOCIATIONS

P.12

- Galette des Rois de Balades et Découvertes p. 12
- Exposition « Des artistes, des jardins » p. 12

RETOUR EN IMAGES

P.13/15

PHARMACIES DE GARDE

P.16

RENSEIGNEMENTS UTILES

P.16

Vendredi 19 janvier 2024

Madame le Maire et le Conseil municipal vous convient à la cérémonie des vœux. Rendez-vous à 18h en salle CARTIER-MILLON.



Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2023 se termine. Elle fut riche en aléas climatiques, sur la commune et dans le monde - sécheresse, canicule prolongée, pluies et inondations - événements répétitifs, soudains et violents qui doivent nous faire prendre conscience que nous sommes à un tournant écologique. La limitation du changement climatique ne peut pas être

solutionnée uniquement par les politiques publiques bien qu'elles aient évidemment une place primordiale, il est aussi du ressort de chaque citoyen d'avoir des démarches plus respectueuses de l'environnement. C'est une lutte que nous devons mener tous unis, chacun dans son rôle. Cette prise en compte de l'environnement est donc présente dans les investissements faits par la commune.

La création du nouveau cimetière nous a bien occupés en 2023, il est désormais terminé. Nous avons souhaité le végétaliser au maximum, limiter les zones imperméables, récupérer l'eau de pluie, récupérer les matériaux du site pour leur réemploi direct,... bref des choix forts pour ce type d'équipement. Vous aurez la possibilité de le visiter samedi 13 janvier, je vous renvoie à l'article sur ce sujet dans ce bulletin.

2024 verra débuter les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Un projet important sur le plan financier avec un coût prévisionnel des travaux d'environ 2 780 000€ TTC.

Un projet important sur le plan organisationnel car tout le bâtiment est concerné ainsi que la cour de récréation.

Un projet important sur le plan énergétique car il devra respecter les prescriptions du décret tertiaire. Ce décret nous impose de réduire de 60 % la consommation énergétique du bâtiment en 2050. Notre objectif est donc que les travaux en cours nous permettent d'atteindre déjà cette réduction.

Un projet ambitieux, compliqué, contraint dans le temps et dans l'espace mais sur lequel l'équipe municipale s'est mobilisée et travaille aux côtés des enseignants et d'un représentant des parents d'élèves pour détailler les besoins.

En juillet les classes seront déménagées dans des structures modulaires qui seront installées sur le plateau sportif. L'école restera inutilisable pour l'enseignement pendant une grosse année scolaire. Enseignants, enfants, parents devront s'adapter, j'en suis consciente, mais je sais pouvoir compter sur l'ingéniosité et la patience de tous. Nous serons bien sûr à leurs côtés.

Ces deux projets, construction du nouveau cimetière et rénovation de l'école, sont des investissements majeurs pour l'avenir de la commune. Ils sont menés en minimisant notre impact environnemental. Une goutte d'eau pour le climat mais chacune est indispensable.

Nous aurons à travailler sur d'autres sujets en 2024. J'aurai le plaisir de vous les présenter lors de la cérémonie des vœux à laquelle vous êtes conviés, vendredi 19 janvier à 18h en salle CARTIER-MILLON, en présence des élus et du personnel communal.

Passez de bonnes fêtes et prenez soin de vous.

Le Maire,
Michèle FLAMAND

MINI COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 NOVEMBRE

1. **Convention d'occupation précaire** conclue avec l'association Accueil Migrants Grésivaudan pour la mise à disposition de deux logements communaux chemin Emile Gandy pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et reconductible quatre fois un an.
2. **Restaurant scolaire** - Approbation des nouveaux tarifs de repas applicables au 01/01/2024 pour les agents communaux et enseignants suite à l'augmentation des tarifs du traiteur passant de 3€ TTC à 3,27€ TTC (pain compris).
3. **Budget primitif commune 2024** - Reconduction du quart des crédits d'investissement.

RÉUNION D'ÉCHANGES AVEC LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE, DÉCEPTION



Les parents utilisateurs du service Enfance-Jeunesse (cantine, garderie, centre de loisirs, espace jeunes) avaient demandé à mieux comprendre le fonctionnement du service. Une réunion a donc été organisée le 30 novembre, en accord avec les trois parents du comité de suivi.

Cloé COURBON, responsable du service Enfance-Jeunesse, et Raphaël BERNARD, pour l'Espace Jeunes, avaient préparé une présentation de l'ensemble des activités du service. Éric CHARPENTIER, conseiller délégué aux affaires scolaires, et moi-

même étions présents pour répondre aux questions « moins techniques » des parents.

Ce qui se voulait une réunion d'information sur le fonctionnement, la pédagogie, et un moment d'échanges fut un réel fiasco. En effet notre étonnement fut grand de voir que seuls 5 parents sur 200 familles, s'étaient déplacés dont les 3 parents membres du comité de suivi et déjà bien informés.

Force est de constater que le sujet ne doit pas intéresser les 195 familles qui ne s'étaient pas manifestées non plus directement auprès du service pour signaler leur absence, à défaut de s'excuser, bien que certaines aient réclamé la tenue de cette réunion.

Ce manque de reconnaissance, non pour les élus... qui sont des élus, mais pour les agents de ce service qui s'investissent tous les jours auprès des enfants et qui font un travail remarquable, m'a déçue pour nos agents. Heureusement leur intérêt pour les enfants et leur motivation pour leur travail sont au-dessus de cela et je les en félicite.

Peut-être faut-il simplement en déduire que pour la grande majorité des parents le service fonctionne bien et répond à leurs attentes.

Michèle FLAMAND

STÉPHANE LEONE, NOUVEAU CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES



Stéphane LEONE a pris ses fonctions le vendredi 1^{er} décembre en qualité de chef d'équipe des services techniques de la commune de Saint-Nazaire les Eymes. Il remplace à ce poste Philippe DUCRET, qui a pris sa retraite il y a quelques mois.

Stéphane LEONE, âgé de 56 ans, est titulaire d'un CAPA « Pépinières » effectué au lycée horticole de Saint-Ismier et d'un CAPA « Jardins Espaces Verts » obtenu au lycée horticole de Roanne. Il a ensuite construit sa

carrière de paysagiste dans le secteur privé, avant d'intégrer la fonction publique en 2016 d'abord à Gières. Avant de rejoindre la commune de Saint-Nazaire les Eymes, il était directeur adjoint des services techniques du Touvet.

Tous les élus municipaux et les agents de Saint-Nazaire les Eymes ont le plaisir d'accueillir Stéphane et lui souhaitent succès et épanouissement à son nouveau poste !

LE MONUMENT AUX MORTS FAIT PEAU NEUVE

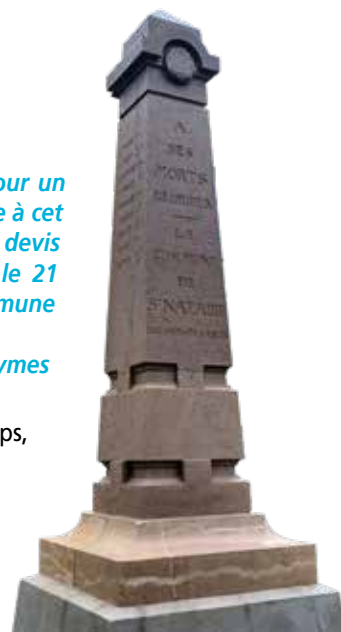
CRÉATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le 16 novembre 1919, le Conseil municipal de Saint-Nazaire vote une subvention de 500 F pour un monument public à élever aux morts de la Patrie, complétant la souscription publique organisée à cet effet et qui avait rapporté 2200 F. Le Conseil municipal approuve le 15 août 1920 les plans et les devis présentés par M. Clermond, architecte D.P.L.G de Paris. Le monument aux morts inauguré le 21 novembre 1921 à 14 h aura donc coûté 2 700 F à une époque où les recettes annuelles de la commune se montent à 7 744 F.

Le groupe Patrimoine de Saint-Nazaire les Eymes

Notre monument aux morts commençait à être de nouveau marqué par les assauts du temps, la pierre était noircie, des fissures se creusaient avec les intempéries.

L'hommage à nos morts passe aussi par l'entretien de ce symbole c'est pourquoi le Conseil municipal a pris la décision de le faire restaurer. C'est l'entreprise Glénat, tailleur de pierres, qui a réalisé ce travail minutieux juste avant le 11 novembre pour un montant de 6736€. Une aide du Département de 1347,20€ et une de 200€ du Comité de Domène du souvenir français ont été obtenues.



RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : POINT D'ÉTAPE

Suite à la désignation de l'équipe lauréate du concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école élémentaire du Manival, le projet se précise.

Côté commune, une équipe composée d'élus, de la directrice de l'école élémentaire et d'un membre de l'association de parents d'élèves, a validé l'Avant-Projet Sommaire.

L'objectif reste toujours de réaliser des travaux à partir de l'été 2024. Pendant les travaux, des structures mobiles accueilleront les sept classes de l'école sur le plateau sportif ainsi qu'une salle des maîtres. Ces structures arriveront début juin afin de laisser du temps pour faire les travaux de raccordement : eau, eaux usées, électricité, internet...

Le déménagement des classes aura lieu en juillet 2024.

L'année scolaire 2024-2025 sera plus compliquée mais nos enfants retrouveront des bâtiments plus économes ensuite.



Il est important de noter que le plateau sportif sera en conséquence inaccessible pour des manifestations à partir de juin 2024 et jusqu'à l'automne 2025.

EXPOSITION : «NOS VOISINS ARTISTES»

DÉCOUVREZ LES ARTISTES
AMATEURS DE LA COMMUNE
ET DES COMMUNES VOISINES

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 JANVIER 2024

SAMEDI : 10H - 18H
DIMANCHE : 10H - 17H

ATELIERS ET ANIMATIONS
PROPOSÉS PAR LES ARTISTES PENDANT LE WEEK-END

ENTRÉE LIBRE



SALLE CARTIER-MILLON
180 CHEMIN DE LA MAIRIE
SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

EXPOSITION «NOS VOISINS ARTISTES»



Samedi 27 janvier de 10h à 18h et
Dimanche 28 janvier de 10h à 17h
Lieu : Salle CARTIER-MILLON

La commission Culture de la municipalité de Saint-Nazaire les Eymes a le plaisir de vous convier à la prochaine exposition d'artistes, habitants de la commune et des communes voisines, samedi 27 et dimanche 28 janvier 2024.

Une quinzaine d'artistes, toutes disciplines confondues, viendront exposer leurs œuvres durant ce week-end. Nous vous invitons à venir admirer leur travail, découvrir leur technique et échanger sur leur démarche artistique !

Rendez-vous en salle CARTIER-MILLON, samedi 27 janvier de 10h à 18h et dimanche 28 janvier de 10h à 17h. L'entrée est libre et gratuite.

VIDÉO PROTECTION : UNE SECONDE PHASE EN 2024



La commune a élaboré un plan de déploiement de caméras de vidéos protection aux abords des équipements publics sur deux années. L'objectif est de réduire les actes de vandalisme et d'atteinte aux biens.

La Gendarmerie (cellule de la prévention technique de la malveillance) a produit un diagnostic de la vidéo protection sur la commune fin 2021 ainsi que des préconisations d'implantation.

Après consultation, la commune a mandaté un bureau d'études, Technoman, afin de l'accompagner dans ce projet. La localisation des différentes caméras est la suivante :

- La Mairie et ses abords, la bibliothèque, le plateau sportif
- Le pôle enfance
- Le lieu multi-accueil les Coccinelles et le parking des écoles
- La salle CARTIER MILLON
- La caserne
- Le parc des Écoutoux

Le déploiement de ces équipements est réalisé en deux phases.

La phase 1 a été mise en service le 21 novembre 2023. Les travaux réalisés par la société SERFIM ont consisté à l'installation de 12 caméras près des équipements publics (Mairie, Chemin de la Mairie, Multi-accueil et parking de l'école maternelle, école maternelle / pôle enfance) pour un montant de 105 903€. La Commune a bénéficié d'une subvention de 42 545€ de la Région Auvergne Rhône Alpes pour financer cette installation.

Une seconde phase est prévue pour 2024 avec l'installation de caméras à proximité des équipements publics non encore couverts. La Commune sollicitera des subventions auprès de la Région et du Département qui désormais aide ce type de travaux.

PERMANENCES DU CONCILIEUR DE JUSTICE EN MAIRIE DE SAINT-ISMIER

Madame Michèle GUILLE, conciliatrice de justice pour les communes de Saint-Nazaire les Eymes, Saint-Ismier, Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Bernin, assure des permanences de consultation les 1^{er} et 3^e mercredis de chaque mois à la mairie de Saint-Ismier.

La consultation d'un conciliateur de justice a pour but d'aider les citoyens à trouver une solution amiable pour régler un différend

entre deux parties ou plus. L'activité du conciliateur est soumise au principe de **confidentialité absolue**. La consultation est toujours **gratuite**.

Les prises de rendez-vous se font soit par l'intermédiaire de l'accueil de la mairie de Saint-Ismier, soit à l'adresse mail :

✉ michele.guille@conciliateurdejustice.fr

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE D'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Une grande enquête d'Analyse des Besoins Sociaux a été menée sur la commune en septembre 2023. L'objectif était d'aider les élus du CCAS à mener une politique sociale adaptée aux besoins de la population. Pour des raisons d'économie de coûts, la démarche a été menée conjointement avec la commune de Biviers, les questionnaires proposés restant toutefois différents.

200 personnes, soit 17% des ménages, y ont répondu et nous vous en remercions. Ce chiffre est plus élevé que sur d'autres territoires où il varie entre 8 et 10%.

En synthèse, les habitants ont formulé les souhaits suivants :

- améliorer l'état et la sécurité des voies de circulation,
- renforcer l'offre de transport,
- limiter et repenser les projets d'urbanisme,
- davantage de commerces de proximité,

- des lieux de vie pour créer du lien,
- redonner du dynamisme à la commune,
- mener une campagne de démoustication,
- renforcer l'offre d'activités et de services pour les seniors et les aidants.

Certains points ne sont pas du ressort du CCAS et seront partagés avec le Conseil municipal.

Le bureau d'études ITHEA avec lequel nous avons travaillé, a rédigé une synthèse de l'enquête ainsi qu'une photographie de la population que vous trouverez sur le site de la commune www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Eco-Social-Santé > C.C.A.S.

Nous allons maintenant travailler pour mieux identifier les grands enjeux afin de pouvoir, dès 2024, proposer des actions.

INVITATION À LA VISITE DU CIMETIÈRE DES COTEAUX



Samedi 13 janvier de 14h30 à 15h30

Lieu : Cimetière des Coteaux, 1032 chemin de Pré l'Achard



Les travaux de création du nouveau cimetière sont terminés. Il est situé chemin de Pré l'Achard. Il a été dénommé **Cimetière des Coteaux**.

Notre cimetière actuel (chemin de la Mairie) qui comprend une partie dite cimetière ancien et une partie dite cimetière nouveau sera désormais appelé **Cimetière du Bourg** afin de bien les distinguer l'un de l'autre.

Le cimetière des Coteaux comprend plusieurs zones :

- des espaces de concessions afin d'inhumer cercueils et urnes, des columbariums et des cavurnes en vue d'y placer des urnes,
- un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres,
- un ossuaire,
- des terrains communs destiné à l'inhumation des défunts pour lesquels il n'a pas été acquis de concession,
- un abri à cérémonies

Les cases de columbariums et les cavurnes sont concédées pour une durée de 30 ans. Elles peuvent accueillir autant d'urnes que leurs dimensions le permettent.

Les concessions sont accordées pour une durée de 30 ans. Elles peuvent être simples accueillant 2 cercueils ou doubles pouvant en accueillir 4.

Les concessions, cases et cavurnes peuvent être acquises par anticipation. Dans le cas des concessions, il sera alors demandé au concessionnaire de poser un monument d'attente dans les 3 mois qui suivent l'achat.

Une plaque pourra être apposée sur le monument du jardin du souvenir. Dans tous les cas les coordonnées de la personne défunte dont les cendres ont été dispersées

devront être inscrites sur un registre en mairie.

L'abri à cérémonie peut accueillir les personnes souhaitant se recueillir lors d'une cérémonie du souvenir.

Ce cimetière végétalisé appelle au recueillement par sa situation et la vue sur les massifs qui peuvent être contemplés depuis les bancs répartis dans les allées.

Pour consulter le règlement et les tarifs :

🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr > Vie pratique > Cimetière

Nous accueillerons tous les habitants désireux de voir ce nouvel équipement samedi 13 janvier de 14h30 à 15h30. Si les conditions météo (neige) ne le permettent pas, un message sera alors mis sur le site internet de la commune.

EXPRESSION DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

Points d'Apport Volontaire (PAV)

2023, chaque habitant de SNE bénéficie d'un service intégré, efficace,

2024 tout change, il faut déployer les PAV, donc :

- Arrêt du service de collecte à domicile
- Obligation d'un tri supplémentaire : papiers cartons (**fibreux**) séparés des emballages (**non fibreux**) en remplacement de emballage+papier+carton regroupés (**multimateriaux**) dans un bac
- Implantation de **128 bacs de 3,75 m³, énormes, par groupe de 4 (verre, fibreux, non fibreux, ordures résiduelles)**

Conséquences :

- Perte d'un service pratique, simple, cohérent
- Agression sur l'environnement par des bacs hyper visibles
- Performances réduites, réduction de 10 à 20 %, par complexification du tri collecte (cf doc Citeo et Sibrecsa)
- Bilan environnemental réduit (cf doc Citeo)
- Coût en augmentation

Pourquoi donc changer ? Une seule raison : ça a été voté en 2016 ! Sur la base de ce qui était recommandé à l'époque. Depuis les recommandations ont changé (cf doc CITEO).

2024, bonne année :

- L'excellence nous tend les bras sans rien faire sans investir
- Avec le tout PAV, le Gresivaudan se trompe, le sait mais, c'est voté.
- Vous êtes concernés ? Interpellez le conseil !

Pour en savoir plus :

🌐 www.citeo.com/le-mag/cinq-enseignements-sur-les-couts-et-les-performances-de-la-collecte-selective

🌐 <https://sibrecsa.fr/actualites/le-tri-devient-encore-plus-simple/>

✉ y.verdurand@ymmaj.fr

Yves VERDURAND



L'URBANISME EN CHIFFRES

Au cours de l'année 2023 (du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023) :

30 permis de construire (29 en 2022) ont été déposés :

- 14 pour maison individuelle
- 1 pour l'extension de maison individuelle
- 1 pour la transformation d'un bâtiment existant en logement
- 8 permis modificatifs
- 2 pour un abri
- 2 pour bureaux / commerces
- 2 permis de transfert

38 déclarations d'intentions d'aliéner (39 en 2022) ont été déposées :

- 25 maisons individuelles
- 10 terrains à bâtir
- 2 bâtiments en copropriété
- 1 commerce

67 déclarations préalables (80 en 2022) ont été déposées :

- 11 pour modifications de façade
- 18 pour panneaux photovoltaïques
- 11 pour extension, auvent, pergola, terrasse
- 9 pour construction de piscine
- 8 pour clôture et portail
- 5 pour division de terrain
- 4 pour abri de jardin
- 1 pour antenne relais

59 certificats d'urbanisme (64 en 2022) ont été déposés :

- 55 de simple information
- 4 opérationnels

2 permis d'aménager pour la création de lotissements (6 en 2022) ont été déposés

REPAS DANSANT POUR LES SENIORS : UN SUCCÈS !

Les seniors de la commune ont répondu nombreux à l'invitation du CCAS, qui organisait à destination des plus de 70 ans un repas suivi d'une animation, samedi 25 novembre.

Après les années Covid, le traditionnel événement festif de Noël pour les seniors avait pu reprendre en 2022 et cette année a rencontré un grand succès : 66 participants, dont 54 habitants de la commune, se sont retrouvés en salle CARTIER-MILLON pour un moment convivial.

Le doyen de la journée Monsieur Ernest RIZZO, 94 ans, a été mis à l'honneur et a reçu en cadeau une bouteille de champagne. Quant à la doyenne du jour, Madame Simone DESCOLLAZ, 91 ans, elle s'est vue offrir un bouquet de fleurs.

La journée a été une belle réussite, tous les participants ont beaucoup apprécié le repas, l'animation musicale et l'ambiance générale festive et conviviale. Une rose a été offerte à toutes les dames, et un brin de romarin du Jardin des écoles de la commune aux messieurs.



M. Ernest RIZZO et Mme Simone DESCOLLAZ, doyens de l'assemblée, autour de Mme le Maire Michèle FLAMAND

Le repas était concocté par Monsieur Yvan SIAUX, traiteur installé au Cheylas, l'animation musicale étant assurée par Monsieur Philippe FOURNIER (accordéoniste, pianiste, chanteur), venu depuis la Savoie, qui a entraîné dans l'après-midi un grand nombre de personnes sur la piste de danse.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL



Cette année encore, les seniors qui avaient choisi cette option ont pu récupérer leur colis de Noël, rempli de gourmandises sucrées et salées.

La distribution s'est déroulée dans la salle du Conseil municipal mercredi 13 et jeudi 14 décembre. 112 colis SOLO et 93 colis DUO ont été remis aux personnes âgées de 70 ans et plus de la commune qui s'étaient inscrites au préalable. Pour 22 personnes qui ne pouvaient se déplacer, les membres du CCAS sont venues porter leur colis à domicile.

Les colis non récupérés seront remis à des associations caritatives.

LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023 SUR LA COMMUNE



Voiries, réseaux

- Une zone limitée à 30 km/h a été mise en place sur les chemins des Ratz, du Cheminet et du Brinchet afin d'apaiser la circulation dans ce secteur. Un stop a été implanté au pied du chemin du Cheminet pour sécuriser l'intersection avec le chemin du Brinchet.
- Les tampons d'eaux pluviales en béton du chemin des Ratz et du chemin du Brinchet ont été remplacés par des tampons en fonte, plus facilement manipulables par les agents.
- Le réseau d'eaux pluviales passant sous l'intersection du chemin du Moulin et du chemin du Manival a été remplacé. En effet, l'ancien réseau s'était colmaté au fil du temps avec le calcaire et n'était plus en mesure d'évacuer l'eau lors de fortes pluies.
- La fibre a été mise en place dans les bâtiments communaux.

Mairie

- Les accès à la mairie et au local police ont été sécurisés par la mise en place du système Salto en remplacement des clés. Ce déploiement a été fait dans la continuité des bâtiments déjà équipés.
- Les combles de la mairie ont été isolés.
- Des films anti-UV ont été mis en place au niveau de l'accueil de la mairie pour lutter contre les fortes chaleurs estivales.

Bureau de police municipale

- Le bureau de la police municipale a été déplacé en lieu et place de l'ancienne agence postale. Dans ce cadre, ce local a été complètement réhabilité pour répondre aux besoins spécifiques à cette nouvelle affectation.



Écoles, Pôle Enfance

- Les peintures au sol de la cour de l'école maternelle ont été refaites par Geoffrey GRIVELET, papa de Paloma, élève de grande section, merci à lui !
- La cour du pôle enfance a été sécurisée en l'aplanissant et en remplaçant l'ancienne pelouse synthétique par de la pelouse naturelle.
- Dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité des écoles (PPMS), des espaces de confinement ont été créés au pôle enfance et à l'école maternelle afin de protéger les enfants en cas de tentative d'intrusion dans l'école.
- Les études concernant la réhabilitation de l'école élémentaire avancent. L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son avant-projet sommaire. Parallèlement, des sondages à la pelle ont eu lieu dans la cour de l'école dans le cadre de l'étude géotechnique nécessaire au dimensionnement des ouvrages.

Église

- Le moteur de la cloche et le système de sonnerie de l'église ont été remplacés.
- Les vitraux de l'église ont été restaurés.
- Des arbres ont été plantés au sein de la forêt communale

Ces travaux s'ajoutent à la restauration du monument aux morts, la création du nouveau cimetière et la mise en place de la vidéo surveillance qui font l'objet d'articles plus détaillés dans ce même bulletin.

Toute l'équipe des services techniques vous souhaite de joyeuses fêtes

LES COUPS DE CŒUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque vous présente ses coups de cœurs de l'hiver :

■ L'UNIVERSITÉ DES CHÈVRES de Christian Lax

En 1833, dans les Alpes du Sud, Fortuné Chabert est un instituteur itinérant. De village en village, il enseigne avec bonheur lecture, écriture et calcul aux enfants. Ce nomadisme enseignant est appelé « l'université des chèvres ». Fortuné devra renoncer à son sacerdoce, et se retrouvera, des années plus tard, chez les Hopis de l'Arizona, aux États-Unis. En 2018, Sanjar parcourt la montagne afghane avec son tableau sur le dos. Lui aussi pratique l'université des chèvres. Chassé par les talibans, il deviendra auxiliaire de l'armée américaine en Afghanistan. Quel est le lien qui unit Fortuné et Sanjar, a priori aussi éloignés que possible par le temps et l'espace ? C'est une jeune femme, Arizona Florès. Descendante de Fortuné (cinquième génération), Arizona est journaliste au Phoenix Post. L'un de ses grands combats, c'est la dénonciation de la violence faite à l'école, avec ses tueries récurrentes qui endeuillent les familles américaines. Virulente dénonciatrice du lobby des armes à feu dans son pays, elle est mise à l'écart par son journal, qui l'envoie en reportage en Afghanistan. Elle y rencontre Sanjar. Celui-ci, de plus en plus en danger, ne peut que se résoudre à abandonner, comme Fortuné, sa mission émancipatrice... D'Afghanistan aux États-Unis, du XVIIIème Siècle à nos jours, l'école a toujours été rejetée par les obscurantistes : par la vertu d'un récit magnifique de colère et de générosité, de beauté et d'amour, Christian Lax prend parti pour une école sanctuarisée, qui émancipe et qui libère.



■ LA PETITE FILLE de Bernhard Schlink



À la mort de son épouse Birgit, Kaspar découvre un pan de sa vie qu'il avait toujours ignoré : avant de quitter la RDA pour passer à l'Ouest en 1965, Birgit avait abandonné un bébé à la naissance. Intrigué, Kaspar ferme sa librairie à Berlin et part à la recherche de cette belle-fille inconnue. Son enquête le conduit jusqu'à Svenja, qui mène une tout autre vie que lui : restée en Allemagne de l'Est, elle a épousé un néo-nazi et élevé dans cette doctrine une fille nommée Sigrun.

Kaspar serait prêt à voir en elles les membres d'une nouvelle famille. Mais leurs différences idéologiques font obstacle : comment comprendre qu'une adolescente, par ailleurs intelligente, puisse soutenir des théories complotistes et racistes ? Comment l'amour peut-il naître dans ce climat de méfiance et de haine ? Cette rencontre contrariée entre un grand-père et sa petite-fille nous entraîne dans un passionnant voyage politique à travers l'histoire et les territoires allemands.

Près de trente ans après « Le liseur », Bernhard Schlink offre de nouveau un grand roman sur l'Allemagne qui sonde puissamment la place du passé dans le présent, et nous interroge sur ce qui peut unir ou séparer les êtres.

■ VEILLER SUR ELLE de Jean-Baptiste Andrea

Au grand jeu du destin, Mimo a tiré les mauvaises cartes. Né pauvre, il est confié en apprentissage à un sculpteur de pierre sans envergure. Mais il a du génie entre les mains. À l'inverse, toutes les fées ou presque se sont penchées sur Viola Orsini. Héritière d'une famille prestigieuse, elle a passé son enfance à l'ombre d'un palais génois. Mais elle a trop d'ambition pour se résigner à la place qu'on lui assigne.

Ces deux-là n'auraient jamais dû se rencontrer. Au premier regard, ils se reconnaissent et se jurent de ne jamais se quitter. Viola et Mimo ne peuvent ni vivre ensemble, ni rester longtemps loin de l'autre. Liés par une attraction indéfectible, ils traversent des années de fureur quand l'Italie bascule dans le fascisme. Mimo prend sa revanche sur le sort, mais à quoi bon la gloire s'il doit perdre Viola ? Un roman plein de fougue et d'éclat, habité par la grâce et la beauté.



■ MAGIQUE PÉRI Tome 1 - Le bal des sorcières de Fabienne Blanchut

Péri a 10 ans (100 ans en âge de sorcière !) et n'a qu'une ambition : moderniser Sale-Frousse ! Car vivre comme il y a des siècles, quand on est une jeune sorcière d'aujourd'hui, ça manque de panache !

Mais bousculer les traditions n'est pas une mince affaire... Aussi, lorsque Péri refuse d'assister à l'archaïque bal annuel, c'est l'effervescence qui règne au Manoir familial. Qu'à cela ne tienne, Péri a plus d'un tour dans son grimoire !

À partir de 7 ans

Nouveau ! Lancement d'un groupe de lecteurs, samedi 27 janvier à 9h30 en salle des 2 colonnes.
Les bénévoles de la bibliothèque vous invitent à participer à un échange autour de leurs lectures et des vôtres autour d'un café. Plus d'informations à la bibliothèque.

PRIME AIR BOIS : AUGMENTATION DES MONTANTS ET MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Afin de répondre aux enjeux de la qualité de l'air sur notre territoire, la CCLG a mis en place fin 2015 une aide, la prime Air Bois, pour accompagner le renouvellement des appareils de chauffage les plus polluants, c'est-à-dire les appareils datant d'avant 2002 et tous les foyers ouverts.

Un arrêté du 21 juillet 2023 interdit l'utilisation des appareils de chauffage au bois peu performants en secteur résidentiel. En outre, celui-ci stipule que sur les territoires possédant des fonds de renouvellement, comme la prime Air Bois, depuis plusieurs années (Communauté de Communes Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes Métropole, Communauté d'agglomération du Pays voironnais) :

- l'utilisation des foyers ouverts est interdite à partir du 1^{er} octobre 2024
- l'usage des appareils de chauffage individuel indépendant utilisant le bois bûche et fabriqués avant 2002 est interdite à compter du 1^{er} janvier 2026.

La CCLG propose une accentuation des aides à partir du 1^{er} janvier 2024 (selon plafond de ressources ANAH en vigueur au moment du dépôt) :

- 1600€ pour les catégories supérieures (montant inchangé)
- 2000€ pour les ménages intermédiaires
- 2400€ pour les ménages modestes et très modestes

La CCLG a décidé de procéder, à titre expérimental, au versement de la prime Air Bois directement aux professionnels afin de permettre aux foyers les plus modestes de bénéficier de l'aide sans avoir à avancer la somme due.

Pour tout savoir sur ces aides et votre éligibilité, ainsi que sur les bons gestes à adopter pour le chauffage de votre maison, consultez le site www.le-gresivaudan.fr > Démarches et services > Air, Climat et Énergies > Aides rénovation et énergies renouvelables.

Concernant les aides à la conversion, vous pouvez aussi appeler le ☎ 0801 902 138 (appel gratuit depuis un fixe ou un portable) ou écrire à ✉ prime-bois@ageden38.org

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site www.le-gresivaudan.fr

COVOITURAGE : SAINT-NAZAIROI(SE)S, PARTAGEZ VOS TRAJETS !

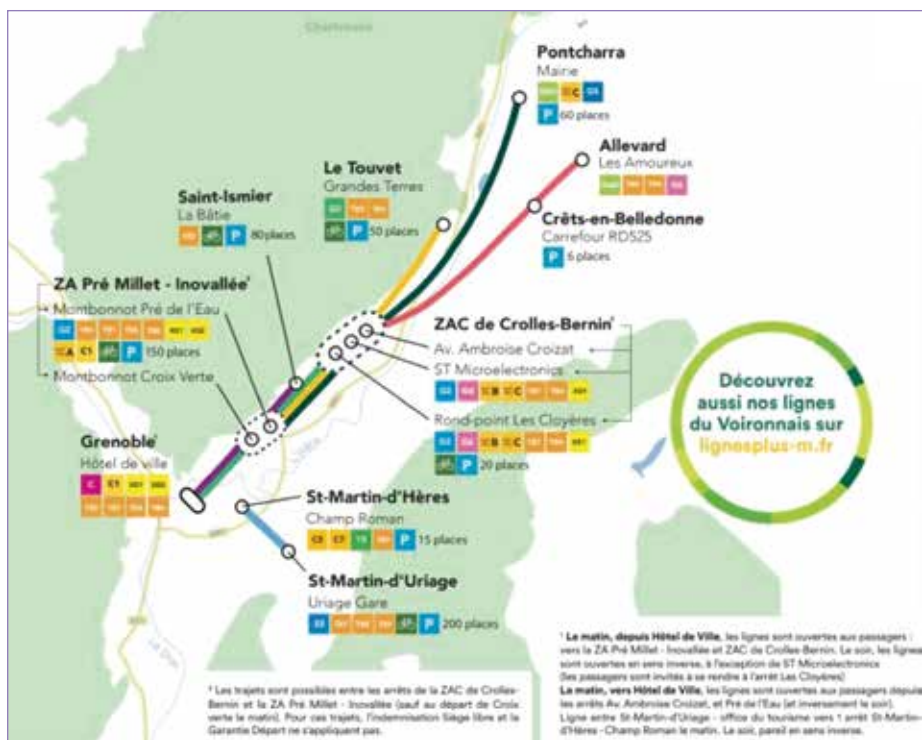
Vous connaissez sûrement le covoiturage, cette pratique qui consiste à partager son trajet en voiture. Mais saviez-vous qu'une « ligne » de covoiturage passait à la sortie de Saint-Nazaire-les-Eymes ? Il s'agit d'une ligne du réseau M Covoit' Lignes+, un réseau du SMMAG (Syndicat mixte des mobilités de l'agglomération grenobloise), opéré par l'entreprise Ecov.

Par le biais de l'application sur mobile M Covoit' Lignes+, l'utilisation de ces lignes, ponctuée par des arrêts comme sur une ligne de bus entre Grenoble et le Grésivaudan, permet au conducteur d'être

rémunéré, même en cas de siège vide, et au passager de voyager gratuitement ! À Saint-Nazaire les Eymes, l'arrêt se situe à la limite de la commune de Saint-Ismier, sur l'échangeur de la Bâtie à la sortie 24.1 de l'autoroute A41. Les trajets peuvent se faire en direction de Grenoble et de Montbonnot-Saint-Martin (Inovalée).

Il est aussi possible de prendre des passagers à Crolles/Bernin, direction Pontcharra, Le Touvet ou Allevard, comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Toutes les informations sur www.lignesplus-m.fr



Comment ça marche ?

Depuis les arrêts de covoiturage M covoit' Lignes+, les passagers demandent un covoiturage via l'application mobile (sans réservation à l'avance) et attendent l'arrivée d'un conducteur utilisant lui aussi le service. Les conducteurs sont avertis en direct des demandes des passagers et de leurs destinations, via des notifications et des panneaux lumineux situés en bord de route des arrêts.

Une solution de transport se met en place au bout de 15 minutes d'attente pour le passager, dans l'éventualité où aucun conducteur ne serait disponible, grâce à des taxis et VTC partenaires, au moment des heures de pointe.

Le service est actif de 7h à 20h, 5 jours sur 7 (jours ouvrés uniquement).

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ATTRIBUTION DU FONDS AIR VÉHICULE

Un dispositif d'aide financière pour faciliter l'acquisition de véhicules propres destiné aux entreprises du Grésivaudan, le Fonds Air Véhicule pro, est mis en place par la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG), accompagné d'un règlement d'attribution. Afin d'inciter les professionnels à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air et à la transition énergétique, la CCLG, a institué une aide financière pour soutenir les professionnels dans leur acquisition ou location longue durée de véhicules utilitaires légers (VUL) ou de poids lourd (PL) « faibles émissions ». En fonction des situations, le montant de l'aide peut aller jusqu'à 18000€. Ces aides interviennent en complément des mesures prises par l'État. Le dossier de demande devra être déposé AVANT tout engagement, achat ou contrat de location du véhicule.

Les professionnels bénéficiaires sont les microentreprises, les Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, les PME de moins de 250 salariés dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan ne dépasse pas 43 millions d'euros, les professions libérales, les coopératives d'activités et d'emplois, les commerçants non sédentaires, et les associations. Pour être éligible, le siège social doit se situer sur le territoire du Grésivaudan.

Toute demande ou dossier devra être envoyé par email à l'adresse : ✉ FAVpro@le-gresivaudan.fr ou déposé auprès de la CCLG à l'adresse suivante : Le Grésivaudan, 390 rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex. Pour plus de détails, rendez-vous sur le site

🌐 www.le-gresivaudan.fr

LA PASSERELLE PIÉTONS-VÉLOS DE LA BÂTIE POSÉE ET BIENTÔT OPÉRATIONNELLE

La passerelle à destination des modes de déplacement doux (piétons, vélos...) doublant le pont édifié au-dessus de l'A41, au niveau de la sortie 24.1, a été posée dans la nuit du 10 au 11 novembre, au terme d'une prouesse technique et humaine.

Cette passerelle s'inscrit dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de La Bâtie, co-construit avec les communes, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le Syndicat Mixte des mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) et le concessionnaire de l'autoroute AREA.

Cette passerelle permettra de faire le lien entre les deux rives et de rejoindre la ZA Isiparc et les services techniques de la commune. Elle pourrait être opérationnelle au printemps prochain, lorsque les autorisations nécessaires auront été délivrées.



La vie des associations

GALETTE DES ROIS DE L'ASSOCIATION BALADES ET DÉCOUVERTES



Dimanche 7 janvier à partir de 14h30 - Lieu : salle CARTIER-MILLON

Pour fêter cette nouvelle année 2024, l'association Balades et Découvertes vous convie à déguster une délicieuse galette des Rois, dimanche 7 janvier à partir de 14h30 en salle CARTIER-MILLON.

À cette occasion seront présentés les vœux du Président, et seront rappelés les activités, festivités et voyages

prévus pour cette saison et la saison suivante. La galette des Rois et le pot de l'amitié sont offerts aux adhérents de l'association. Pour les conjoints et participants non-adhérents, une participation de 5€ est demandée.

Renseignements : 🌐 www.baldec.fr et ✉ j.j.lopez@free.fr

EXPOSITION « DES ARTISTES, DES JARDINS » EN JUIN 2024

Un article est paru dans l'Essentiel d'octobre 2023, sollicitant les habitants de Saint-Nazaire les Eymes qui accepteraient de mettre à disposition leur jardin pour y accueillir un artiste, dans le cadre d'une exposition en cours de construction avec la commission culture. Pour rappel, l'idée est d'ouvrir son jardin, le temps d'une journée, à un artiste pour y exposer et de laisser les visiteurs découvrir son art. La commission culture a reçu plusieurs réponses positives ! Cependant, si nous souhaitons que cette manifestation

soit un événement qui réunisse le maximum d'artistes, quelques jardins supplémentaires seraient nécessaires.

Si vous êtes artiste et possédez un jardin, vous pourrez exposer vos œuvres et accueillir un autre artiste parallèlement dans votre jardin. Cette manifestation se déroulera sur une journée de week-end (samedi ou dimanche, à définir) entre 10h et 18h et ne concernera que les jardins. Merci aux habitants de Saint-Nazaire les Eymes pour leur concours à la réussite de cette manifestation !

Retour en images

SAMEDI 24 JUIN

FETE DE LA SAINT-JEAN

La traditionnelle fête du village s'est tenue samedi 24 juin. Petits et grands ont pu profiter des animations en journée, et le soir d'un feu d'artifice et d'un grand feu de la Saint-Jean !



MERCREDI 28 JUIN

EXERCICE PCS

Les élus, agents de la commune et habitants volontaires ont testé en conditions réelles le Plan communal de sauvegarde (PCS), afin d'éprouver les actions à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle, sanitaire ou industrielle.



DIMANCHE 22 ET LUNDI 23 JUILLET

PASSAGE DE L'UT4M

À l'occasion de la 11^e édition de l'Ultra tour des 4 Massifs (Ut4M), des centaines de coureurs sont passés par la commune, les 22 et 23 juillet. Une nouvelle fois, la salle CARTIER-MILLON a servi de base de vie pour les participants, qui ont pu s'y ravitailler.



Retour en images

MERCREDI 30 AOÛT

SÉANCE CINÉTOILES

L'été s'est terminé en beauté avec la projection en plein air du film « Ténor » dans le cadre du festival « Cinétoiles », organisé par Le Grésivaudan.



LUNDI 4 SEPTEMBRE

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2023-2024 a vu l'arrivée de plusieurs nouveaux enseignants. Les effectifs de la maternelle (105) et de l'élémentaire (163) sont en légère augmentation par rapport à l'année dernière.



VENDREDI 8 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des associations 2023 s'est déroulé en salle CARTIER-MILLON et au gymnase, les nombreuses associations présentes ont pu exposer leurs activités et leurs nouveautés.



DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

L'association GENTIANA a convié les habitants, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, à découvrir le patrimoine végétal de la commune.



SAMEDI 23 SEPTEMBRE

ÉLECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Huit jeunes élus du Conseil municipal des enfants, qui avaient atteint leurs deux années de mandat ou qui étaient partis au collège, ont dû être remplacés.





LUNDI 16 OCTOBRE

HOMMAGE AU PROFESSEUR D'ARRAS

À l'appel de Mme le Maire Michèle FLAMAND, une minute de silence a été observée et un hommage a été rendu à la mémoire du professeur Dominique Bernard, assassiné au lycée Gambetta d'Arras le 13 octobre.

MARDI 31 OCTOBRE

DÉFILÉ ET SOIRÉE D'HALLOWEEN

L'association SNEvents a organisé un terrifiant défilé pour Halloween ! Des centaines de petites sorcières, squelettes et autres zombies ont traversé la commune à la nuit tombée...



SAMEDI 11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

Madame le Maire Michèle FLAMAND a appelé à la commémoration de l'Armistice du 11-Novembre, en présence du lieutenant-colonel BOUCHAYER, Commandant en 2nd du 7^e BCA, du capitaine SIMON du CIRFA, de l'adjudant-chef RABOUIN de la brigade de gendarmerie de Saint-Ismier, du sergent ALVES et du détachement du 93^e Régiment d'Artillerie de Montagne, de l'adjudant-chef Lionel PAPPAS et du détachement des sapeurs-pompiers de la caserne de Saint-Ismier, de certains enfants du Conseil municipal des Enfants de la commune, et de nombreux habitants.



DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les habitants sont venus nombreux au marché de Noël organisé par l'association des parents d'élèves !



Renseignements Utiles

MAIRIE - ☎ 04 76 52 24 29
Fax : 04 76 52 42 33
385 chemin du Village
38330 Saint-Nazaire-les-Eymes
🌐 www.saint-nazaire-les-eymes.fr

✉ secretariat@mairie-sne.fr

Horaires d'ouverture au public

- Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h-17h

- Accueil physique :

Lundi : 13h-19h

Mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h

Mercredi : 8h-17h

Permanence du service urbanisme sur rendez-vous :

Lundi : 17h-19h

Services techniques :

☎ 04 76 52 91 21 - Fax : 04 76 52 20 87

Police municipale ☎ 04 76 52 99 46

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'OISEAU LYRE

☎ 04 76 77 95 04

✉ bibliotheque@mairie-sne.fr

Ouverture au public : mardi 16-18h, mercredi : 10h30-12h et 17h-19h, vendredi : 16-18h, samedi : 10h30-12h. Pendant les vacances scolaires : uniquement les mercredis de 16h à 19h.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 04 76 52 43 55

✉ responsable-enfancejeunesse@mairie-sne.fr

ÉCOLES

☎ maternelle : 04 76 52 17 26

☎ élémentaire : 04 76 52 31 50

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL intercommunale "Les Coccinelles"

☎ 04 76 52 34 80

✉ multiaccueil.stnazaireseymes@le-gresivaudan.fr

🌐 le-gresivaudan.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

« LES GRÉSIS'MÔMES »

☎ 06 02 52 65 73

✉ rpe.lesgresimomes@le-gresivaudan.fr

Pour plus d'informations :

🌐 www.le-gresivaudan.fr/119-rpe-les-gresimomes.htm

MÉDECINS

Cabinet Catherine CADOT-ENGELBRECHT

et Hélène BEAUMONT

☎ 04 76 52 75 22

Docteur Michel FERRAFIAT ☎ 04 76 52 22 32

Médecin de garde :

En semaine de 20h à minuit. ☎ 15.

Au-delà de minuit, il n'y a plus de médecin de garde, ☎ 15.

Pendant le week-end (le samedi de midi à minuit et le dimanche de 8h à minuit)

☎ 04 76 08 08 38 sinon ☎ 15.

CONSEILS MÉDICAUX ☎ 08 10 15 33 33

Valable en Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.

SOS MEDECINS GRENOBLE (Échirolles)

24h/24 - 7j/7

☎ 04 38 70 17 01 ou sur rdvasos.fr

SAMU ☎ 15

NUMERO EUROPEEN D'URGENCE ☎ 112

URGENCE pour les personnes sourdes/

malentendantes ☎ 114

URGENCES SOCIALES de 7h à 24h ☎ 115

URGENCES VÉTÉRINAIRES

N° gratuit 24h/24 : 3115

🌐 www.urgences-veterinaires.fr

ENFANCE EN DANGER

☎ 119 (24h/24) ou 🌐 www.allo119.gouv.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

☎ 3919

CENTRE ANTI-POISON (LYON)

☎ 04 72 11 69 11

INFIRMIÈRE À DOMICILE

☎ 06 07 79 23 97

Céline KLIMEK, Adeline BUTTARD, Cécile SIMONNET

DENTISTE

Marie-Laure TOULON ☎ 04 76 52 13 78

Urgences dentaires ☎ 04 76 00 06 66

KINESITHERAPEUTE

Magali CHARNAY ☎ 04 76 52 40 20

Urgences respiratoires ☎ 15

PSYCHOLOGUE/PSYCHOTHERAPEUTE

Frédérique SANTI-BOURGUET

28, chemin de la Touvière

☎ 04 76 52 48 66 / 06 61 20 35 19

PSYCHANALYSTE - Psychothérapie

analytique - Trouble du comportement

alimentaire

Nathalie HALLOUET, 68 chemin du Retour

☎ 06 80 46 86 23

PSYCHOTHERAPEUTE - Art-thérapie

Dominique VENITUCCI, 229 chem. des Drogeaux

☎ 06 75 70 43 11

PSYCHOTHERAPEUTE - METHODE GESRET

Anne-Laure MORAUX ☎ 06 81 86 00 43

PHARMACIE

Pharmacie Annick PLEMER

☎ 04 76 52 20 17

Pharmacies de garde ☎ 3915 (0,34€/mn)

HANDICAP

N° vert unique : information, accompagnement, orientation, recherche de solutions

☎ 0 800 360 360

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

ENEDIS (Ex-ERDF) Urgence

☎ 09 72 67 50 38

🌐 www.enedis-prevenance.fr

Appli ENEDIS à mes côtés

GRDF urgences ☎ 08 00 47 33 33

EAU POTABLE urgences

7j/7 - 24h/24 Midali ☎ 04 76 71 05 21

Relations Usagers Mairie ☎ 04 76 52 99 45

ASSAINISSEMENT

7j/7 - 24h/24 Veolia ☎ 04 76 61 39 34

Relations Usagers ☎ 04 76 99 70 00

TRANSPORTS DU GRESIVAUDAN

Agence TOUGO-Mobi-G

1846 rue de Belledonne - Crolles

☎ 08 00 94 11 03 🌐 www.tougo.fr

MOBILITÉS DE L'AIRE GRENOBLOISE

Agence 431 Avenue Ambroise Croizat - Crolles

☎ 08 00 94 11 03 🌐 www.mobilites-m.fr

TAXIS Saint-Nazaire-les-Eymes/St Ismier

☎ 07 70 70 40 67

GENDARMERIE ☎ 17

Gendarmerie de St Ismier ☎ 04 76 52 15 45

POMPIERS ☎ 18

SECOURS MONTAGNE ☎ 112

METEO St Martin d'Hères ☎ 08 99 71 02 38

VIGILANCE METEO 🌐 www.vigimeteo.com

QUALITE DE L'AIR N° azur : 08 10 80 07 10

🌐 www.atmo-rhonealpes.org

OPPOSITION carte bancaire ☎ 08 92 70 57 05

OPPOSITION chéquier ☎ 08 92 68 32 08

CONCILIATEUR MÉDIATEUR DE JUSTICE

Permanence les 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h mairie de Saint-Ismier

sur RDV ☎ 04 76 52 52 25

PERMANENCE DE L'AVOCAT

Le 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 15h30 sur RDV ☎ 04 76 52 24 29

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

53 route de Barraux, Barraux

☎ 04 56 58 16 00

AIDE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Mairie de Bernin ☎ 04 76 92 35 57

DISPOSITIF « Allo familles Isère »

☎ 08 00 00 38 38

COLLECTE DES DÉCHETS

- container d'ordures ménagères
- jeudi matin (4h-12h)

- container du tri sélectif
- vendredi matin (4h-12h)

Sortez votre bac la veille au soir.

Si jour férié, collecte reportée au mercredi

Service déchets : ☎ 04 76 08 03 03

DECHETTERIES

Ouvertes 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45

CROLLES 47, rue des Frères Montgolfier

ST-ISMIER Chemin du Vergibillon (Voie en S)

Pour Saint-Ismier et Crolles, ouverture du

lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Renseignements : 🌐 www.le-gresivaudan.fr

Pharmacies de garde Janvier 2024



Les gardes sont organisées ainsi chaque semaine : Pour trouver la pharmacie de garde : 🌐 www.servigardes.fr

• Nuits du lundi au jeudi (4 nuits) / • Nuits du vendredi au dimanche (3 nuits) + journée du dimanche

Ve 29/12 Pharmacie de BERNIN
Lun 1^{er} Pharmacie de FROGES
Lun 3 Pharmacie FONTAINE AMELIE - ST ISMIER
Ve 7 Pharmacie de LA DENT de CROLLES - CROLLES
Lun 10 Pharmacie du MANIVAL - ST ISMIER
Ve 14 Pharmacie FERRADOU-LE VERSOUD
Lun 17 Pharmacie LUU DUC - CROLLES
Ve 21 Pharmacie BELLE ETOILE - CROLLES
Lun 24 Pharmacie de BERNIN
Ve 28 Pharmacie de L'ORCHIDÉE - LANCEY

☎ 04 76 08 03 19
☎ 04 76 45 71 44
☎ 04 76 52 28 62
☎ 04 76 08 92 81
☎ 04 76 52 23 42
☎ 04 76 77 26 39
☎ 04 76 08 01 59
☎ 04 38 92 02 15
☎ 04 76 08 03 19
☎ 04 76 71 43 36

Lun 31 Pharmacie CENTRALE - DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 46
Ve 4 Pharmacie de BRIGNOUD ☎ 04 76 71 40 03
Lun 7 Pharmacie des CHARMETTES - DOMÈNE ☎ 04 76 77 13 32
Ve 11 Pharmacie de CHAMP près FROGES ☎ 04 76 71 40 75
Lun 14 Pharmacie de FROGES ☎ 04 76 45 71 44
Ve 18 Pharmacie PLEMER - SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES ☎ 04 76 52 20 17
Lun 21 Pharmacie SILVESTRE - DOMÈNE ☎ 04 76 77 23 08
Ve 25 Pharmacie de CHAMP près FROGES ☎ 04 76 71 40 75
Lun 28 Pharmacie de BRIGNOUD ☎ 04 76 71 40 03